

Cahier des clauses particulières (CCP)

OBJET DE LA CONSULTATION

Refonte du site Internet du Parc naturel régional de Brière



DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Mardi 28 septembre 2021 – 15h00

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière

214 rue du Chef de l'île

44720 SAINT-JOACHIM

02 40 91 68 68

SOMMAIRE

Dispositions générales	7
Objet de la consultation	7
Maître d'ouvrage	7
Contexte de la demande	8
Le Parc naturel régional de Brière	8
Les cibles	9
Les objectifs stratégiques	9
Les enjeux	10
Valeur estimative du besoin	10
Les acteurs et outils externes impliqués dans la refonte	10
Agence Concept Image	10
Geotrek	11
GeoNature	13
Baludik	14
Centre de ressources numériques	15
Objet du marché - dispositions générales	15
Durée de l'appel d'offres	15
Clôture de l'appel d'offres	15
Analyse des offres et attribution du marché	15
Méthodes et calendrier	16
Délais d'exécution	16
Suivi de projet	17
Méthodologie	18
Prestations attendues	18
Phase 1 : Lancement	18
Phase 2 : Conception, webdesign et spécifications fonctionnelles	19
Arborescence	19
Wireframes	19

Webdesign	20
Rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques	20
Phase 3 : Intégration et développement, formation et recette	21
Phase 4 : Mise en ligne et maintenance	21
Fonctionnalités attendues	22
CMS	22
Outil de réservation et de paiement	23
Page modèle par défaut	24
Éditeur de contenu (WYSIWYG)	24
Bloc texte	25
Bloc texte et image	25
Bloc image	25
Bloc vidéo	26
Bloc mise en avant	26
Bloc trois colonnes	26
Bloc liens	26
Bloc galerie photos	27
Bloc témoignage	27
Bloc comptage des oiseaux	27
Bloc logos	27
Bloc formulaire	27
Autres blocs	28
Actualités	28
Autres pages	29
Espace privé	29
Autres fonctionnalités	30
Formulaires de contact	30
Moteur de recherche	31
Fil d'ariane	31

Inscription à la newsletter	31
Page liste de PDF	31
Autres prestations attendues	32
Accompagnement	32
Accessibilité	32
Hébergement	32
Maintenance	33
Maintenance corrective	33
Maintenance préventive	34
Maintenance évolutive	35
Contenus	35
Référencement naturel	35
RGPD - CNIL	36
Affichage sur les différents appareils et navigateurs	37
Bonnes pratiques de développement	37
Cession de droits et propriété intellectuelle	37
Conditions complémentaires	38
Prix	38
Caractéristiques des prix pratiqués	38
Modalités de variation de prix	38
Règlement des comptes du titulaire	39
Avance forfaitaire	39
Acompte	39
Solde	39
Pénalités de retard	39
Dérogations au CCAG	39
Conditions Générales d'exécution	40
Moyens humains et matériels	40
Dommages, assurances	40

Livrables à remettre par les soumissionnaires dans leurs offres	40
Annexes	42

1. Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, établissement public, souhaite refondre intégralement son site Internet.

ADRESSE DU SITE

<http://www.parc-naturel-briere.com/>

Mal conçu à l'origine, le site Internet du Parc actuel mis en ligne en 2016 ne donne pas satisfaction. Le syndicat mixte du Parc souhaite dès lors s'en doter d'un nouveau, construit selon sa charte graphique et son fond iconographique et disposer, le cas échéant, de fonctionnalités optionnelles prédéfinies avec le donneur d'ordre.

Pour cela, il souhaite faire appel à une agence spécialisée dans la conception de sites Internet dans le but de concevoir et développer le nouveau site.

La présente consultation porte sur une mission de création d'un site Internet et de son hébergement et maintenance.

1.2. Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB)

214 rue du Chef de l'île
44720 SAINT-JOACHIM

02 40 91 68 68

info@parc-naturel-briere.fr

www.parc-naturel-briere.fr

CONTACT OPÉRATIONNEL

Tiphaine Thudor, chargée de communication

t.thudor@parc-naturel-briere.fr

2. Contexte de la demande

2.1. Le Parc naturel régional de Brière

Créé en 1970, le Parc naturel régional de Brière se situe entre l'estuaire de la Loire au Sud, la Vilaine au Nord, le sillon de Bretagne à l'Est et le coteau guérandais à l'ouest. Il regroupe 21 communes incluses dans l'aire urbaine de Saint-Nazaire.

Le Parc est reconnu sur le plan national pour la qualité de ses espaces naturels remarquables, son identité culturelle forte, son patrimoine faunistique exceptionnel, ses paysages variés. Sa superficie est d'environ 56000 ha dont 20000 ha de zones humides.

Comme tous les autres parcs naturels régionaux, le Parc a pour mission de concourir à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, il a vocation à être un territoire d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable. Il constitue un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Le projet du Parc s'inscrit dans le cadre de sa charte projet partagé par le territoire et qui a été validé en 2014 pour une durée de 15 ans.

La mise en œuvre de la charte est animée par un syndicat mixte de gestion regroupant la région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique, les intercommunalités à fiscalité propre, les communes, la ville de Nantes et de Pornichet et le syndicat du bassin versant du Brivet.

2021, une nouvelle dynamique pour le Parc

En 2019 et 2020, le syndicat mixte du Parc a engagé une démarche prospective et le bilan à mi-parcours de sa charte. Ces démarches ont permis de redéfinir le positionnement du Parc et les orientations d'actions pour la fin de la charte.

Dans les années à venir, la vocation du syndicat mixte est de mobiliser toute la société locale pour s'approprier les enjeux du territoire et y répondre ensemble en s'appuyant sur un certain nombre de valeurs :

- le collectif (faire ensemble),
- le dynamisme (accompagner le territoire en mouvement),
- l'exploration (pour répondre aux enjeux de la transition écologique et sociétale),
- l'équilibre (promouvoir un développement homme-nature équilibré)
- et la proximité (fédérer et convaincre plutôt que de contraindre).

Six grands projets phares ont été identifiés :

- Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains
- Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique
- Encourager la transition agricole et alimentaire du territoire
- Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature
- Favoriser l'emploi des matériaux bio et géosourcés et le développement d'économies circulaires
- Construite et stimuler une citoyenneté active

2.2. Les cibles

L'objectif est de répondre aux différentes cibles suivantes, sans pour autant cloisonner l'information par cible :

- Habitants du territoire
- Professionnels locaux, associations, élus, collectivités, scolaires
- Visiteurs ou simples internautes potentiels

2.3. Les objectifs stratégiques

Le nouveau site doit permettre de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Valoriser l'image et le rôle du Parc :
 - informer sur la structure : qui on est, ce qu'on fait (missions et compétences)
 - nos actualités : montrer, expliquer, informer, animer, diffuser des conseils et des documents ressources
 - communiquer les grandes orientations de la Charte en les mettant en relation avec les actions
- Être support à la mise en application des projets et politiques du Parc :
 - utiliser le site comme un outil de mise en application des projets et politique du Parc via une plateforme d'échange opérationnel (diffusion d'information et de documents)
 - proposer un site utile, avec des outils et une information pertinente pour les différents types d'utilisateurs
 - être support à la relation entre le Parc, les collectivités, les habitants et les professionnels locaux par l'information et les échanges
 - valoriser la dimension partenariale du Parc

- Promouvoir la découverte du territoire et de ses patrimoines, mettre en avant l'offre de médiation pour les visiteurs, qu'ils soient locaux ou extérieurs. Et montrer l'unicité d'un territoire, le différencier par rapport aux autres (dynamisme, innovation, diversité, originalité, singularité, conjuguer « patrimoine » et « modernité »).

2.4. Les enjeux

L'objectif de la mission confiée est de concevoir un nouveau site Internet qui réponde aux objectifs suivants :

- Améliorer l'expérience utilisateur : ergonomie, design, accès à l'information
- Avoir un site facilement administrable, avec mise à jour décentralisée
- Permettre une accessibilité multisupport (responsiv webdesign) et une accessibilité à tous (respect du RGAA)
- Optimiser le référencement naturel et la visibilité du site sur le Web
- Disposer d'un outil complet, lisible et ergonomique qui intègre l'ensemble des outils satellites
- Pouvoir mettre en place des synergies avec les contenus produits pour d'autres supports

2.5. Valeur estimative du besoin

La valeur estimative du projet est de 30 000 € TTC. Il intègre la mission de la réalisation complète du site Internet, l'évolution du site, le coût d'hébergement et de maintenance de la première année.

2.6. Les acteurs et outils externes impliqués dans la refonte

2.6.1. Agence Concept Image

L'agence Concept Image est une agence de communication digitale, de conception et de réalisation de projets digitaux (sites Internet, vidéo, conseil) basée à Rennes (35).

Elle a été mandatée par le syndicat mixte afin d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) du présent projet.

L'agence Concept Image accompagne le syndicat mixte sur les points suivants :

- Cadrage des expressions et des besoins (recueil des besoins et attentes des différents services - ateliers et interviews)
- Rédaction du dossier de consultation (réalisation de l'arborescence, rédaction du présent document et des pièces complémentaires)
- Conduite de l'appel d'offres (appui à la consultation, dépouillement des offres, présence aux soutenances, accompagnement dans le choix final)
- Accompagnement et suivi du projet web (co-animation de la réunion de lancement, avis sur les livraisons de conception - wireframes, webdesign, spécifications fonctionnelles, recette du site de pré-production)

La mission de l'AMO s'achève à la mise en ligne du site Internet.

Le titulaire devra donc inclure Concept Image dans ses phases de travail.

COORDONNÉES

Concept Image

48 rue Paul Langevin
35200 RENNES

02 99 38 09 23

www.concept-image.fr

CONTACT OPÉRATIONNEL

Julie de Moliner, chef de projet

julie@concept-image.fr

Tiphaine Thudor est le contact privilégié pour les interrogations des soumissionnaires.

2.6.2. Geotrek

Geotrek est un outil Open Source développé par les Parcs nationaux et naturels régionaux.

Initialement conçu comme un outil support pour les sentiers et les randonnées (d'où son nom), il est désormais utilisé, au-delà des sentiers, pour mettre en

avant différents éléments d'intérêt locaux : activités, choses à voir, hébergements, restaurants, producteurs locaux, patrimoine remarquable, etc.

La particularité du site est qu'il s'appuie sur une interface cartographique permettant de localiser les différents éléments d'intérêts, présenté alors par une fiche.

→ Voir l'outil en ligne : <https://decouverte-parc-naturel-briere.fr/>

L'outil a été mis en ligne en juin 2021.

Cet outil sera considéré comme un lien externe sur le nouveau site. L'objectif est que la navigation entre les deux sites soit la plus fluide possible pour les utilisateurs. Plusieurs liens pourront être faits du futur site vers l'outil (par exemple : la rubrique les RDV du Parc amènera vers une vue filtrée de Geotrek). Une page semblable à la page d'accueil de Geotrek pourra être intégrée sur le futur site. Cette page amènera ensuite aux différentes rubriques de Geotrek (les RDV du Parc, Consommer Parc, les incontournables). L'intégration de Geotrek pourra être discutée entre le Parc et le titulaire.

ARTICULATION ENTRE GEOTREK ET LE SITE INTERNET DU PARC

Certains contenus sont partagés entre l'outil et le nouveau site.

La réflexion de l'organisation des contenus a été réfléchi en phase d'AMO, dont voici les conclusions :

- Geotrek donne les informations touristiques et les informations de vie locale et d'animation, et présente les professionnels de la marque Valeurs Parc.
- Le site du Parc présente les actions et les projets, et valorise le territoire et les professionnels de la marque Valeurs Parc.

L'outil Geotrek listera les contenus suivants :

- Les RDV du Parc
- Les professionnels Marque Valeurs Parc et les producteurs locaux

Le détail des RDV du Parc seront présentés seulement dans Geotrek et non sur le site.

Les informations de contact et de réservation sur chaque RDV se feront sur un outil de réservation et de paiement en ligne.

Les professionnels Marque Valeurs Parc seront listés et présentés dans Geotrek. Le site pourra contenir des focus tels que des portraits, des témoignages, des savoirs-faire précis, etc.

2.6.3. GeoNature

L'outil GeoNature est orienté sur le sujet de la biodiversité. C'est une mission du Parc de mettre à disposition les données sur la biodiversité.

Il comprend deux aspects :

- GeoNature :
 - Destiné aux professionnels.
 - C'est une base de données naturaliste.
 - Accessible avec identifiant et mot de passe.
 - Cette entrée experts ne passera pas par le site du Parc.
- GeoNature Atlas :
 - Destiné au grand public (habitants curieux, entreprises, collectivités qui ont un projet).
 - C'est la visualisation de la base de données.
 - Il n'y a pas d'accès fermé.
 - Cette entrée grand public passera par le site du Parc.

→ Voir l'outil en ligne : <https://biodiversite-parc-naturel-briere.fr/atlas>

→ Article sur le site dédié à l'outil :

<http://www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-territoire-dexception/ses-milieux-naturels-et-sa-biodiversite/latlas-de-la-biodiversite-du-parc-naturel-regional-de-briere>

L'outil a été mis en ligne en juin 2021.

Cet outil sera accessible via un lien externe depuis le nouveau site. L'objectif est que la navigation entre les deux sites soit la plus fluide possible pour les utilisateurs. Plusieurs liens pourront être faits du futur site vers l'outil (par exemple : voir la cartographie d'observation d'une espèce de papillon amènera sur GeoNature). L'intégration de GeoNature pourra être discutée entre le Parc et le titulaire.

PRÉSENTATION DE L'ATLAS DE L'OBSERVATOIRE LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

A travers une dynamique collective, l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de Brière a vocation de permettre à tous d'appréhender la biodiversité locale et ses évolutions futures. Pour y parvenir, il s'appuie sur un

large partage des connaissances naturalistes permettant de sensibiliser tout un chacun et de consolider les expertises.

L'atlas, outil de visualisation et de diffusion des données de l'observatoire de la biodiversité, permet de visualiser l'état actuel des connaissances disponibles sur le statut et la répartition d'espèces sur le territoire.

ARTICULATION ENTRE GEONATURE ET LE SITE INTERNET DU PARC

La réflexion de l'organisation des contenus a été réfléchi en phase d'AMO, dont voici les conclusions :

- GeoNature communique les observations sous forme de cartographie.
- Le site du Parc présente les actions et les projets, et valorise la faune et la flore du territoire.

La partie grand public GeoNature sera à mettre en avant sur le futur site.

Par exemple : sur le site, on entre par une espèce de papillons. La page communique un certain nombre d'informations. Pour voir la cartographie des observations de ce papillon sur le territoire du Parc, un lien sera indiqué pour amener à une vue filtrée sur GeoNature sur cet espace.

2.6.4. Baludik

Baludik est une application de sentier de balades numériques.

Le Parc travaille actuellement sur le déploiement d'une version dédiée au Parc naturel régional de Brière avec des sentiers dans chacune des communes du territoire.

Pour réaliser les parcours, les utilisateurs doivent télécharger l'application Baludik sur leur smartphone, puis rechercher sur la carte la commune souhaitée. Chaque micro-parcours correspond à une promenade de 3 km maximum, soit 1 h à 1 h 30 de jeu de piste, pour les familles.

L'ensemble des 21 communes du Parc sera doté d'un parcours d'ici à l'automne 2022.

- Article sur le site dédié à l'outil : <https://www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-projet-partage/outils-de-decouverte-2/decouvrir-et-samuser-grace-aux-parcours-numeriques>
- Site de l'application : <https://baludik.fr/>

Cet outil sera accessible via un lien externe depuis le nouveau site. Un lien pourra être fait du futur site vers les stores de téléchargement de l'application.

2.6.5. Centre de ressources numériques

Le centre de ressources numériques a pour objectif de mettre des documents à destination du grand public et des chercheurs.

Le projet démarre, en visant une mise en ligne courant 2022. L'outil technique servant de support au centre de ressources n'est pas encore retenu.

Cet outil sera accessible via un lien externe depuis le nouveau site. Plusieurs liens pourront être faits du futur site vers l'outil (par exemple : télécharger de la documentation scientifique sur une espèce de papillons).

2.7. Objet du marché – dispositions générales

2.7.1. Durée de l'appel d'offres

Les soumissionnaires disposent d'un délai règlementaire de 4 semaines pour remettre leur offre.

2.7.2. Clôture de l'appel d'offres

Les offres devront être remises au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à 15h00.

2.7.3. Analyse des offres et attribution du marché

- Du 28/09 au 26/10 : analyse des offres (4 semaines)
- Le 27/10 : notification des 3 soumissionnaires ayant présentés les meilleures offres au vu des critères de notation énoncés dans le règlement de consultation
- Du 02/11 au 16/11 : soutenance en présentiel des 3 soumissionnaires shortlistés et négociation (3 semaines)
- Entre le 22/11 et le 30/11 : notification d'attribution du marché (2 semaines)

3. Méthodes et calendrier

Le projet nécessitera des réunions de réflexion, de présentation et d'échanges.

Le titulaire devra animer des réunions de travail préalables au développement qui permettront :

- De présenter la méthode de travail (modalités d'échanges, outils collaboratifs, etc.)
- De définir les besoins et attentes du donneur d'ordre
- De présenter l'ensemble des livrables intermédiaires : arborescence, ergonomie, webdesign, spécifications fonctionnelles

3.1. Délais d'exécution

La date prévisionnelle de début de prestation est le 1er décembre 2021.

Un planning sera précisé (par email ou via un compte-rendu) lors de la première réunion entre les services du syndicat mixte du Parc et l'entreprise retenue.

Néanmoins, le syndicat mixte du Parc souhaite une mise en ligne du site Internet en mai 2022.

Le titulaire fournira dans son offre un calendrier prévisionnel détaillé permettant de garantir une date de mise en service du site dans ces délais.

Les différentes phases du marché (décrites ci-après dans le point 4.3. Méthodologie) devront respecter les durées suivantes :

- Phase 1 : Lancement
 - 2 semaines à compter de la notification d'attribution (soit jusqu'au 14/12/21)
- Phase 2 : Conception, webdesign et spécifications fonctionnelles
 - ensemble des éléments validés 7 semaines à compter de la réunion de lancement (soit jusqu'au 01/02/22)
- Phase 3 : Intégration, développement, formation et recette
 - livraison du site en pré-production 7 semaines à compter de la fin de la phase 2 (soit jusqu'au 22/03/2022)

- recette par le syndicat mixte et intégration des contenus (à valider si cela sera fait par le titulaire ou par le syndicat mixte) 4 semaines à compter de la livraison en préproduction (soit jusqu'au 19/04)
- Phase 4 : Mise en ligne et maintenance
 - Une mise en ligne est attendue pour mi avril, maximum début mai 2022.

Une phase du projet ne pourra débuter qu'après validation de la phase précédente.

À l'issue de la phase 4, la période de maintenance débute pour 12 mois. Elle est tacitement renouvelée 3 fois, sauf notification contraire au titulaire par le syndicat mixte, par courrier recommandé au moins 1 mois avant la fin de la période en cours. Cette maintenance fera l'objet, le cas échéant, d'un contrat dédié.

3.2. Suivi de projet

Le titulaire présentera dans son offre sa méthodologie et ses moyens pour mener à bien ce projet en fonction des différentes phases présentées ci-dessus.

Le titulaire assure la gestion de projet de la mise en œuvre jusqu'à la fin de la mission.

Le titulaire nommera un responsable de projet qui sera l'interlocuteur unique du syndicat mixte durant l'intégralité de la collaboration.

Des points réguliers de suivi d'avancement projet sont à prévoir. Il proposera un phasage en fonction de l'avancée du projet.

Le titulaire se tiendra disponible les jours ouvrés entre 9h et 18h, pour des points informels, des réunions téléphoniques ou éventuellement présentiels requises pour la bonne exécution des prestations (réunion autour du brief page d'accueil, ateliers de travail liés au graphisme, réunion de spécifications fonctionnelles, etc.), en complément des instances déjà prévues.

Une réunion de COPIL sera planifiée chaque mois pour suivre l'avancement du projet et réunira l'équipe projet du syndicat mixte.

Le titulaire devra préparer et planifier ces réunions et effectuer les CR de ces COPIL.

Ainsi, le titulaire retenu devra inclure dans son offre l'ensemble des réunions avec le syndicat mixte dont 5 réunions de suivi de projet (COPIL) d'une durée d'une heure en présence du Parc et de l'agence Concept Image qui assure l'AMO.

Le titulaire sera libre de proposer au Parc d'autres réunions de travail ou de pilotage. Le titulaire précisera dans son offre les réunions complémentaires qu'il juge nécessaires au bon déroulement de la mission, et en tiendra compte dans son chiffrage. Les COPIL et les réunions complémentaires peuvent être réunies selon les besoins.

Le syndicat mixte souhaite au moins 3 réunions en présentiel (idéalement présentation des wireframes, présentation des webdesign et échange sur les spécifications fonctionnelles). Le soumissionnaire doit inclure dès à présent les frais de déplacement. Les autres réunions pourront se faire en visioconférence.

3.3. Méthodologie

3.3.1. Prestations attendues

Le titulaire réalisera l'ensemble des prestations de :

- Ergonomie et webdesign
- Développement
- Hébergement
- Maintenance du nouveau site Internet
- Animation et rédaction des compte-rendus des différentes réunions jugées nécessaires au bon déroulé du projet (COPIL et présentation de livrables)

L'ensemble de ces prestations s'exécutera dans un cadre coopératif avec l'équipe projet mise en place par le syndicat mixte, ainsi qu'avec l'agence Concept Image.

3.3.2. Phase 1 : Lancement

Dès la notification du marché, une réunion de lancement sera organisée par le titulaire et co-animée avec l'agence Concept Image, dans un délai de 2 semaines afin de fixer :

- Le cadre de la mission
- Son déroulement
- Les attentes du syndicat mixte
- Le calendrier prévisionnel des différentes phases (réunions de travail, personnes à impliquer, échéances, etc.).

La réunion de lancement se déroulera en présence du titulaire, de l'équipe projet du Parc et de l'agence Concept Image.

LIVRABLES ATTENDUS

- Animation de la réunion de lancement
- Compte-rendu de la réunion de lancement
- Planning détaillé pour la réalisation du site Internet avec l'indication des différents jalons

3.3.3. Phase 2 : Conception, webdesign et spécifications fonctionnelles

3.3.3.1. Arborescence

L'arborescence a été validée par le syndicat mixte lors de la phase d'AMO.

L'arborescence sera la base du travail de conception.

→ Voir l'arborescence en [annexe](#).

D'autres éléments entrants pourraient être mis à disposition du partenaire par le syndicat mixte au lancement de projet.

3.3.3.2. Wireframes

Le titulaire proposera des wireframes en adéquation avec l'arborescence et les objectifs du site Internet.

L'équipe projet du syndicat mixte et l'agence Concept Image se réuniront et feront leurs premiers retours sur la proposition du titulaire.

LIVRABLES ATTENDUS

- Wireframes desktop et mobile de l'ensemble des gabarits de pages.
- Pour l'appel d'offres, le syndicat mixte demande aux soumissionnaires de présenter un wireframe de la page d'accueil (desktop et mobile). Le soumissionnaire devra argumenter son travail.

PROCESSUS DE VALIDATION (POUR L'ENSEMBLE DE LA PHASE 2)

- Le titulaire réunira l'équipe projet du syndicat mixte et l'agence Concept Image, pour présenter une version 1 du travail effectué.
- L'agence Concept Image procèdera ensuite à la relecture complète et échangera sur cette base avec l'équipe projet du syndicat mixte
- Le syndicat mixte complètera ces retours et poursuivra les échanges avec le titulaire jusqu'à validation finale pour passer à la prochaine étape de conception.

3.3.3.3. Webdesign

Le titulaire proposera un univers graphique en adéquation avec la volonté du syndicat mixte et des documents complémentaires qui seront fournis.

Le Parc souhaite laisser une grande place aux photos et aux vidéos et trouver un juste équilibre entre le contenu de fond (qui est le texte) et le contenu de forme (les médias et le graphisme). Le site actuel ne répond pas à cette envie, le texte étant beaucoup trop présent.

L'univers graphique sera matérialisé par une maquette de la page d'accueil a minima.

Une fois l'univers graphique validé, le titulaire devra produire la totalité des éléments graphiques nécessaires à l'habillage complet du site Internet.

LIVRABLES ATTENDUS

- Webdesign de l'ensemble des éléments graphiques présents dans les wireframes (dont comportements au clic et au survol).
- Maquettage en version desktop et mobile : le titulaire précisera le nombre de maquettes qu'il juge pertinent de réaliser dans le cadre de ce projet.
- Pour l'appel d'offres, le syndicat mixte demande aux soumissionnaires de présenter un webdesign de la page d'accueil (desktop). Le soumissionnaire devra argumenter son travail.

3.3.3.4. Rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques

Des réunions sur les spécifications fonctionnelles devront être menées. Ces réunions permettront de reprendre le CCP et d'identifier et détailler les fonctionnalités à mettre en œuvre pour le site Internet.

Ces réunions permettront d'aboutir à un document de spécifications fonctionnelles et techniques, rédigé par le titulaire et validé par le syndicat mixte.

LIVRABLES ATTENDUS

- Document de spécifications fonctionnelles et techniques

3.3.4. Phase 3 : Intégration et développement, formation et recette

Le titulaire développe le site de façon conforme aux spécifications et aux maquettes graphiques.

En amont de la première livraison, le titulaire devra tester le site dans sa globalité afin qu'il soit conforme aux wireframes, maquettes webdesign et spécifications préalablement validés. À l'issue du développement, le site est livré sur une plateforme de pré-production qui permet au Parc de tester et valider la conformité du développement.

Le titulaire devra détailler sa méthodologie de recette et précisera s'il juge pertinent de proposer un cahier de recette pour guider les tests menés par les équipes du syndicat mixte.

Une fois le développement du site validé, avant leur mise en production, le titulaire propose une formation au back office aux équipes du syndicat mixte. Le soumissionnaire intégrera dans sa proposition une session de formation au back office d'une demi-journée pour 3 à 4 personnes, qui se déroulera dans les locaux du syndicat mixte. À l'issue de la formation, un guide d'utilisation personnalisé en français sera remis aux équipes du syndicat mixte.

PROCESSUS DE VALIDATION

- L'agence Concept Image validera la conformité de la pré-production du site Internet avec les maquettes (front office) et en notifiera le syndicat mixte.
- Le Parc complètera ces retours et poursuivra les échanges avec le titulaire jusqu'à validation finale du développement et mise en production.

LIVRABLES ATTENDUS

- Site en pré-production, testés au préalable par le titulaire
- Éventuellement, un cahier de recette
- Un guide de formation

3.3.5. Phase 4 : Mise en ligne et maintenance

Le soumissionnaire est responsable de la mise en ligne du futur site.

La prestation de maintenance préventive démarre dès la mise en ligne du site Internet.

L'hébergement et la maintenance préventive sont proposés par le titulaire pour une durée de la première année.

Le titulaire devra fournir une offre de maintenance évolutive.

4. Fonctionnalités attendues

L'ensemble des fonctionnalités suivantes sont attendues dans le futur site Internet. Le soumissionnaire doit prendre en compte l'ensemble des éléments listés.

Selon ses propres observations, le soumissionnaire peut proposer des fonctionnalités complémentaires s'il les juge importantes. Il les chiffrera en option.

4.1. CMS

Le site Internet doit être développé sur un CMS open source.

Le futur site Internet doit être évolutif et permettre aux équipes du syndicat mixte d'administrer ses pages, son arborescence et ses contenus de façon autonome.

Le syndicat mixte ne souhaite pas l'utilisation d'un CMS page builder.

La connexion au back-office du site devra se faire de manière simple en renseignant un identifiant et un mot de passe sécurisé via une URL de connexion.

Les différents rôles seront définis avec le syndicat mixte (super admin, administrateur, éditeur...).

La possibilité de mettre les pages dans différents statuts devra être disponible : brouillon, publiée, non publiée.

Le CMS devra proposer une bibliothèque de médias organisés en dossier afin de faciliter le classement des médias.

Plusieurs personnes au sein du syndicat mixte pourront avoir accès à l'administration. Il devra être possible d'avoir des rôles différents (éditeur, administrateur).

4.2. Outil de réservation et de paiement

Dans le cadre des “RDV du Parc”, le futur site Internet comprendra un outil de réservation et de paiement en ligne.

FOCUS SUR LES RDV DU PARC

Les RDV du Parc sont un programme d’animations créés par le Parc. Aujourd’hui, le programme prend la forme d’un agenda.

→ Voir l’agenda : <http://www.parc-naturel-briere.com/fr/tourisme/agenda>

L’OUTIL ACTUEL

La réservation est possible via l’outil Weezevent (version gratuite).

Le souci rencontré aujourd’hui est que s’il y a un événement ne nécessitant pas de réservation, il n’apparaît pas dans la page agenda (par exemple : une exposition d’art).

L’outil Weezevent a été installé pour monter une première marche pour ne plus faire à la main. L’objectif dorénavant est de montrer tous les RDV y compris ceux sans réservation et de permettre le paiement en ligne.

LES TYPES DE RDV

Il y a des RDV avec ou sans réservation.

Il y a des RDV avec réservation qui sont gratuits ou qui sont payants.

SELON LA RÉMUNÉRATION

- Visites guidées du Parc
 - Le Parc est en régie directe pour l’animation de ces événements, certains sont payants, d’autres gratuits.
- RDV des Atlas de la Biodiversité
 - L’équipe gestionnaire des Atlas de la Biodiversité monte un programme avec leurs partenaires et les rémunère. Ces rendez-vous sont gratuits pour les participants.
- RDV extérieurs organisés et animés avec des partenaires extérieurs
 - Le Parc lance un appel à projet une fois par an pour sélectionner les partenaires.

- Certains évènements sont gratuits, d'autres payants. Il n'y a pas de rémunération de la part du Parc, le partenaire se fait payer directement par les visiteurs.
- Le Parc accompagne les partenaires sur la communication de l'évènement et leur prête des logements et du matériel au besoin.

ARTICULATION ENTRE LE SITE, GEOTREK ET L'OUTIL DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

L'outil Geotrek listera les RDV du Parc. Les RDV du Parc seront listés et présentés seulement dans Geotrek et non sur le site.

Le Parc prévoit de faire des liens entre les pages de Geotrek et l'outil.

Sur le site, des liens externes seront faits vers Geotrek et l'outil.

RÔLE ATTENDU DU TITULAIRE

Le Parc souhaiterait être accompagné dans le choix d'un outil. Le soumissionnaire devra, dans la phase de conception du site, présenter une comparaison de deux outils afin de permettre au syndicat mixte de faire son choix.

La mise en place de l'outil (prise de contact avec l'outil, ouverture du compte, intégration des contenus, configuration du système de paiement, etc.) sera assurée par l'équipe du Parc.

Le soumissionnaire devra prendre en compte dans son offre si l'outil nécessite l'intégration d'un iframe. En revanche, il n'y a aucun interfaçage à prévoir, l'ensemble des données du RDV du Parc se trouveront sur l'outil.

4.3. Page modèle par défaut

Le syndicat mixte doit disposer d'une page modèle par défaut. Ce gabarit standard lui permettra de moduler la grande majorité des pages de son futur site selon les contenus pour chaque page.

4.3.1. Éditeur de contenu (WYSIWYG)

Un éditeur de contenu permettra de mettre en forme les contenus saisis dans le back office. Il permettra à minima la mise en forme du texte (niveaux de titre, gras, italique, liste, boutons, etc.), la création de liens, l'insertion et le positionnement d'images.

AIDE À L'INTÉGRATION DES CONTENUS

- Les images intégrées depuis le back office seront automatiquement redimensionnées et compressées.
- Si une taille minimale est requise pour les photos, elle devra apparaître en back office pour guider les équipes.
- Si un nombre de caractères maximum est à respecter, ce nombre devra apparaître en back office au niveau du champ concerné pour guider les équipes.
- Les champs considérés comme obligatoires pour ajouter un éditeur de contenu devront être indiqués également dans le back office.
- Le Parc souhaiterait ajouter, pour une partie des images, le crédit photo de chacune. Ce crédit devra être administrable dans la bibliothèque des médias et devra apparaître sur le front office.

La liste des éditeurs de contenus à mettre à disposition du syndicat mixte pour l'administration de ses pages de contenus est décrite ci-dessous.

Le soumissionnaire peut enrichir cette liste selon ses propres observations.

4.3.2. Bloc texte

Ce bloc permettra de renseigner du texte.

4.3.3. Bloc texte et image

Ce bloc permettra de renseigner du texte avec une image positionnée par défaut à côté.

Le bloc est sur deux colonnes avec deux mises en forme possibles : texte à gauche et image à droite + image à gauche et texte à droite. Il sera possible de mettre une légende à l'image.

4.3.4. Bloc image

Ce bloc permettra de renseigner une image qui s'affiche en pleine largeur. Il sera possible de mettre une légende à l'image.

4.3.5. Bloc vidéo

Ce bloc permettra de renseigner une vidéo. Le syndicat mixte dispose de plusieurs vidéos sur sa chaîne YouTube et souhaite pouvoir les intégrer dans les pages du futur site.

Les vidéos seront hébergées sur YouTube (et non en médias dans le CMS), le bloc permettra d'ajouter l'URL de la vidéo et de pouvoir la lire dans la page du site.

→ Lien de la chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/channel/UCUzPubqYKr3-M3nvwgoEWA>

4.3.6. Bloc mise en avant

Ce bloc permettra de mettre une information clef en avant (par exemple : chiffres clés, citation, description courte, etc.). Ce bloc comprendra un fond de couleur.

4.3.7. Bloc trois colonnes

Ce bloc permettra de mettre en avant du contenu (extrait de contenu de la page ou lien vers d'autres pages) sous forme de dalles.

Chaque dalle doit contenir un titre, une description courte, un lien, une image (tous en optionnel).

Chaque ligne comprend trois dalles, la quatrième dalle se met sur une nouvelle ligne.

Par exemple : Sur la page d'une action, le syndicat mixte pourrait mettre en avant d'autres actions du même projet.

4.3.8. Bloc liens

Ce bloc permettra de mettre des PDF à disposition des utilisateurs ou de valoriser des liens externes.

Par exemple : Sur la page Programme de sciences participatives Papillons, le syndicat mixte pourrait permettre de télécharger la plaquette qui présente le programme et mettre en avant le lien vers la page Facebook dédiée sur le sujet.

Chaque lien doit contenir un titre, une description courte, un lien, une image (tous en optionnel).

Pour les PDF, il sera possible de remonter automatiquement les PDF téléchargés dans la page liste des PDF (voir dans Autres fonctionnalités).

4.3.9. Bloc galerie photos

Ce bloc permettra d'afficher plusieurs images sous forme de galerie. Il peut être un complément du bloc image. Il sera possible de mettre une légende aux images.

4.3.10. Bloc témoignage

Ce bloc permettra d'humaniser le site à travers des témoignages d'habitants, d'élus, de professionnels, de collaborateurs, etc.

Ce bloc comprend une image (optionnel), un texte, l'intitulé de la personne qui témoigne.

4.3.11. Bloc comptage des oiseaux

Ce bloc permettra d'intégrer des statistiques sur le nombre d'oiseaux observés sur différentes réserves du Parc. Le bloc doit prendre une forme qui met en valeur graphiquement les éléments et qui est facilement administrable.

→ Voir le tableau actuel :

<http://www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-territoire-dexception/un-territoire-remarquable/la-reserve-naturelle-regionale-marais-de-briere/les-comptages>

4.3.12. Bloc logos

Ce bloc permettra d'intégrer de 1 à 30 logos.

4.3.13. Bloc formulaire

Ce bloc permettra d'intégrer un formulaire sur n'importe quelle page de contenu.

4.3.14. Autres blocs

Le soumissionnaire pourra budgéter dans son offre l'ajout de deux blocs optionnels qui pourraient être observés utiles lors de la phase de conception.

4.4. Actualités

Un module actualités permettra la création d'articles.

Une actualité est constituée à minima des éléments suivants :

- Titre
- Contenu (texte, image, vidéo, bouton)
- Extrait
- Photo à la Une
- Catégorie (plusieurs catégories possibles)
- Date de publication
- Champ complémentaire : Date de l'évènement

Chaque actualité dispose d'une page de détail dédiée.

Chaque actualité a une date de début et une date de fin de vie. Par exemple : Nous sommes le 12 juillet. Je publie l'actualité pour qu'elle apparaisse du 25 août au 25 septembre. L'affichage et la suppression de l'actualité devra se faire automatiquement.

Sur chaque page détail d'une actualité, il est possible de mettre en place du maillage interne afin de mettre en avant d'autres articles. Les règles d'affichage seront à définir avec le syndicat mixte pour les articles poussés.

Une page "Liste d'actualités" regroupe les différents articles. Une pagination permettra de limiter le nombre d'articles affichés par page. Les actualités pourront être filtrées par catégorie. Par défaut, la liste des actualités s'affiche par date : de la plus récente à la plus ancienne.

Les catégories permettront en particulier de filtrer les actualités pour afficher un module et une page "Actualités" (identiques dans leur fonctionnement).

Par exemple, la page <https://www.site-Internet/fr/actualites> affichera tous les articles. La page <https://www.site-Internet/fr/actualites/categorie1> n'affichera que les actualités rattachées à la catégorie 1.

Il sera possible de mettre une actualité à la Une pour la mettre en avant, indépendamment de sa date de publication.

4.5. Autres pages

D'autres contenus spécifiques pourront être créés (par exemple : page détail d'un projet, détail d'une action, détail d'un territoire, détail d'une espèce remarquable, détail d'un producteur local, détail d'un ami-ambassadeur, détail d'une offre d'emploi, etc.).

Le soumissionnaire présentera ses choix selon ses propres observations.

4.6. Espace privé

Le syndicat mixte souhaiterait mettre à disposition des élus du comité syndical et des membres du Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) un espace privé.

Cet espace privé est accessible sur identifiant et mot de passe.

L'espace comprend les fonctionnalités suivantes :

- Stockage de documents

L'espace a pour unique objectif de mettre à disposition des documents aux élus et membres du CSP.

Seule l'équipe du Parc peut déposer des documents. Les utilisateurs peuvent télécharger les documents, mais ne peuvent pas en déposer.

- Format des documents

Les documents peuvent être des PDF, des documents Word, des documents Excel. Les documents peuvent être consultés (les PDF), mais ne peuvent pas être modifiés.

- Arborescence

Les documents sont organisés en dossiers et sous-dossiers. Les dossiers sont administrables par le Parc.

- Catégories

Chaque document est associé à une ou plusieurs catégories.

- Moteur de recherche

Une recherche est possible par un champ de recherche dans lequel l'utilisateur peut saisir ses mots clés.

Il sera également possible de filtrer les documents selon les catégories définies.

- Niveaux de profils utilisateurs

Plusieurs groupes auront accès à cet espace (le comité syndical, le bureau ; les élus attachés à l'une des 4 commissions — soit 4 profils ; le comité scientifique et prospectif).

Chaque groupe a accès à certains dossiers (les droits d'accès se font via les dossiers et non pour chaque document).

L'équipe du Parc doit pouvoir créer des comptes utilisateurs. En revanche, les groupes sont figés. Si de nouveaux groupes sont nécessaires, le syndicat mixte fera appel au titulaire dans le cadre de la maintenance évolutive.

Le soumissionnaire devra présenter explicitement dans son offre le coût de cette fonctionnalité. Le syndicat mixte pourra décider de débloquer un budget complémentaire si besoin (l'objectif étant d'entrer dans l'enveloppe budgétaire initiale).

4.7. Autres fonctionnalités

4.7.1. Formulaires de contact

Des formulaires permettront de faire des demandes spécifiques (par exemple : demande de contact, pré-inscription au RDV du Parc pour les partenaires extérieurs, adhésion à la marque Valeurs Parc pour les professionnels, candidature à une offre d'emploi, etc.).

L'ensemble des formulaires sont listés dans arborescence disponible en annexes.

Certains formulaires nécessitent le téléchargement de pièces jointes pour l'utilisateur (par exemple : candidature à une offre d'emploi).

La gestion des formulaires doit se faire de façon centralisée et dynamique (possibilité de créer et modifier des formulaires, et de les intégrer dans des pages). Le syndicat mixte doit avoir l'administration des formulaires via le CMS.

Le syndicat mixte recevra des notifications automatiques sur des adresses email différentes selon chaque formulaire (adresse email administrable en toute autonomie).

En complément, le syndicat mixte doit pouvoir retrouver l'ensemble des entrées des formulaires dans le back-office. Les entrées doivent également être exportées dans un fichier Excel.

4.7.2. Moteur de recherche

Une fonction de recherche permettra aux utilisateurs de rechercher des contenus disponibles au sein du site Internet.

L'utilisateur pourra taper un mot clé et par groupe de mots clés.

La recherche s'effectuera parmi l'ensemble des pages du site Internet (la recherche n'inclut pas les contenus des outils externes).

Les résultats de recherche seront catégorisés par typologie de contenu.

4.7.3. Fil d'ariane

Un fil d'ariane est présent sur toutes les pages du site Internet hors page d'accueil.

4.7.4. Inscription à la newsletter

L'internaute pourra s'inscrire à la newsletter du Parc depuis le site.

Le soumissionnaire devra inclure dans son offre un interfaçage avec l'outil d'emailing Koesio pour déverser automatiquement les données relatives aux inscriptions ainsi qu'une trace du consentement de l'utilisateur.

4.7.5. Page liste de PDF

Le Parc dispose actuellement d'une page qui liste l'ensemble des PDFs en téléchargement sur le site.

→ Voir la page :

<http://www.parc-naturel-briere.com/fr/infos-pratiques/telechargements>

Cette page doit lister des documents PDF qui peuvent être téléchargés par les utilisateurs. Il est possible de catégoriser les PDF.

Les PDF peuvent remonter dans le bloc PDF de la page modèle par défaut.

5. Autres prestations attendues

5.1. Accompagnement

Le titulaire choisi devra maintenir tout au long du projet la méthodologie présentée au Parc. Le projet débutera par une réunion de lancement qui permettra de présenter l'équipe projet, fixer les grands jalons et le planning du projet.

Au cours des différentes phases du projet, le titulaire accompagnera le Parc pour la phase de conception, en particulier la réflexion autour du webdesign du site et sera force de proposition quant aux fonctionnalités à adopter.

Il est attendu du titulaire qu'il soit véritablement force de proposition pendant la conception du projet et que son rôle ne se limite pas à celui d'un exécutant pour les composantes techniques du projet.

Les soumissionnaires préciseront dans leur réponse le type d'accompagnement qu'ils proposent (ateliers...) pour les différentes phases du projet.

5.2. Accessibilité

Les sites Internet devront répondre à des exigences en matière d'accessibilité pour les utilisateurs.

Le niveau d'accessibilité A devra être atteint (niveau d'accessibilité minimum).

5.3. Hébergement

Une solution d'hébergement sera proposée par le soumissionnaire. Cette solution sera adaptée au volume de données et de visites du site Internet du Parc. Cet hébergement proposera une solution de sauvegarde des données (fichiers, bases de données, etc.) du site. Cette solution sera renouvelable aux mêmes conditions pendant toute la durée de vie du site.

Le soumissionnaire devra préciser :

- Le prix annuel de la prestation
- Les caractéristiques techniques, en particulier en termes de débit, d'espace disque alloué
- Les possibilités d'augmentation des capacités de l'hébergement ou de bascule sur une version supérieure chez le même hébergeur

- Les engagements de disponibilité, sécurité et réactivité de l'hébergeur
- Les modalités de support assuré par l'hébergeur (téléphonique, email, heure d'ouverture, astreinte, délai maximum d'intervention) si le syndicat mixte est amené à être en contact direct avec l'hébergeur
- Les mécanismes de sauvegarde et de restauration intégrés dans l'offre d'hébergement
- Les modalités de renouvellement et de retrait
- L'hébergement doit se trouver en France

Afin de sécuriser la navigation sur le site et d'optimiser le positionnement dans les moteurs de recherche, le titulaire devra mettre en place le protocole https.

À ce jour, le Parc dispose des noms de domaine suivants :

- www.parc-naturel-briere.com
- www.parc-naturel-briere.fr

Ces noms de domaine sont maintenus par la société LB2M Ingénierie.

Le prestataire actuel qui gère l'hébergement et la maintenance du site Internet du Parc est Koredge.

Il n'est pas demandé au titulaire d'assurer le transfert et la redirection du domaine vers le nouveau site hébergé.

Le contrat annuel d'hébergement et de maintenance peut-être potentiellement renouvelé 3 fois.

Le soumissionnaire devra par ailleurs chiffrer de manière distincte les coûts annuels d'hébergement et de maintenance ainsi que l'indice utilisé pour l'actualisation des prix. Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur retiendrait cette proposition, un contrat spécifique serait signé.

5.4. Maintenance

5.4.1. Maintenance corrective

À l'issue de la mise en ligne du site, l'ensemble des développements et modules applicatifs du site feront l'objet d'un contrat de maintenance.

Le soumissionnaire précisera dans son offre financière le montant de la maintenance annuelle et détaillera dans sa proposition les conditions d'application et la couverture de celle-ci.

La maintenance corrective devra inclure à minima :

- La fourniture et l'installation des correctifs, des extensions et des nouvelles versions des modules applicatifs composant le site.
- L'accès à une assistance téléphonique et/ou une assistance en ligne pour la résolution de problèmes techniques et fonctionnels relatifs à l'exploitation courant des modules applicatifs composants le site. Les horaires devront être précisés par le soumissionnaire.

Les engagements devront être précisés sur les temps de réponse apportés aux différentes catégories de dysfonctionnement :

- Dysfonctionnement bloquant (défaut grave tout ou partie du fonctionnement)
- Dysfonctionnement semi-bloquant (anomalie majeure: défaillance d'une fonction)
- Dysfonctionnement non-bloquant (défauts mineurs, non bloquants pour le système)

L'objectif minimal souhaité est une résolution des dysfonctionnements bloquants dans un délai de 24 heures, 72 heures pour les semi-bloquants et 5 jours calendaires pour les autres dysfonctionnements.

Dans tous les cas, le titulaire s'engage à fournir au Parc un rapport détaillé sur les dysfonctionnements et les correctifs apportés dans les mêmes délais.

L'identification de la nature de l'anomalie doit faire l'objet d'un échange de mail entre l'administrateur du site Internet et le chef de projet du titulaire. Il appartient à l'administrateur du site de formaliser la catégorie de l'anomalie (bloquant, semi-bloquant ou non-bloquant).

5.4.2. Maintenance préventive

Un forfait de maintenance annuelle préventive est prévu afin de maintenir un bon niveau de fonctionnement et de sécurité sur l'ensemble des sites sur le long terme.

Il consiste à effectuer des mises à jour régulières des plugins utilisés sur le site, ainsi que sur le socle du CMS si nécessaire.

Le soumissionnaire décrira dans son offre le fonctionnement de sa maintenance préventive : périmètre couvert, fréquence des mises à jours, etc.

5.4.3. Maintenance évolutive

Le soumissionnaire inclura également dans sa proposition un forfait de 5 heures de maintenance évolutive valable sur 1 an. Le forfait pourra être renouvelé par le Parc avant la première année s'il est écoulé.

5.5. Contenus

Le soumissionnaire chiffrera l'intégration de 30 contenus sur le site Internet, et en option l'intégration de 10 pages supplémentaires (qui pourra être multiplié au besoin).

Le syndicat mixte s'engage à rédiger l'ensemble des contenus et à fournir les médias correspondants.

5.6. Référencement naturel

Le soumissionnaire devra présenter sa méthodologie pour favoriser le référencement naturel du site. Les pages devront être bien structurées (plusieurs niveaux de titres, paramétrage de liens, contenus mis en forme, optimisation des médias...).

Au sein du back-office, le syndicat mixte pourra facilement paramétrer les méta-balises pour chaque page (titre, méta-description, mots clés, slug), ainsi que les balises ALT de chaque image.

REDIRECTIONS 301

Le site Internet concerné par la refonte est déjà indexé et référencé dans les moteurs de recherche. Il conviendra que le titulaire transmette au syndicat mixte un fichier de recensement des URL sur lesquelles appliquer les redirections 301.

Le titulaire devra, au moment de la mise en ligne (mise en production) mettre en place ces redirections 301.

STATISTIQUES

Le soumissionnaire proposera et installera Google Analytics permettant de mesurer les visites et le comportement des utilisateurs sur le site Internet.

5.7. RGPD – CNIL

Le titulaire sera en conformité avec les différentes normes en vigueur et en particulier avec le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) pour la solution proposée. Le site développé devra être conforme au RGPD.

Pour rappel, le RGPD oblige à obtenir le consentement des utilisateurs lors de la collecte et du traitement des données personnelles.

Les données concernées sont :

- Nom / Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone
- Adresse postale
- etc.

À noter que la demande de consentement peut se faire de manière globale ou segmentée. Une page de demande de consentement globale permet de regrouper les cookies et la collecte de données. Dans tous les cas, le consentement doit être obtenu par des formulaires clairs et explicites, dotés de boutons d'actions sans ambiguïté ("Accepter" ou "Refuser").

Pour chaque formulaire, la durée de conservation des données et la finalité du traitement des données seront indiquées.

Le Parc attire l'attention du soumissionnaire sur le fait que l'ensemble des développements et des fonctionnalités proposés doivent être en totale conformité avec les nouvelles règles issues du RGPD.

Le titulaire accompagnera le syndicat mixte dans sa démarche de déclaration à la CNIL lors de la mise en ligne du site Internet. Il veillera à intégrer le numéro de récépissé fourni lors de la déclaration initiale dans la page Mentions légales prévues à cet effet.

Le titulaire devra mettre à disposition des modèles de mentions légales et de politique de confidentialité.

5.8. Affichage sur les différents appareils et navigateurs

Le site devra s'afficher correctement, et avec un contenu identique, sur tous les appareils (smartphones, tablettes, ordinateurs) utilisant des navigateurs récents (par exemple les dernières versions de Chrome, Firefox, Safari, Edge).

Le prestataire devra veiller à vérifier le bon affichage des sites sur ces différents navigateurs et terminaux avant la livraison du site. Auquel cas, il devra corriger les éventuelles incompatibilités.

5.9. Bonnes pratiques de développement

Le titulaire devra respecter les bonnes pratiques du développement, pour permettre un référencement efficace par les moteurs de recherche, un temps de chargement des pages optimisé et une utilisation confortable par les visiteurs.

Par exemple :

- Images responsives : chargement d'images de tailles différentes suivant la taille de l'écran du visiteur (on ne charge pas une image de taille HD sur un smartphone)
- Référencement (balisage sémantique, etc.)
- Optimisation du temps de chargement (minimisation des requêtes, minification...)
- Affichage responsive des contenus externes (en particulier les vidéos)

5.10. Cession de droits et propriété intellectuelle

La totalité des droits imputés à la création des éléments graphiques (images, gabarits, feuilles de style, etc.) constitutifs de l'habillage du site, de même que tout autre contenu créé, modifié et publié par le prestataire, dans le cadre du présent marché, devront être cédés dans leur intégralité au syndicat mixte, y compris lorsqu'il s'agit d'un contenu original ou adapté issu d'un tiers.

Les fichiers sources finaux ayant été utilisés pourront être mis à disposition à la demande du syndicat mixte sur support numérique de manière à lui garantir le plein exercice de ses droits de propriété.

6. Conditions complémentaires

6.1. Prix

6.1.1. Caractéristiques des prix pratiqués

La prestation faisant l'objet du marché sera réglée par un prix forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix indiqués dans le DPGF comprennent tous les frais du titulaire : déplacement pour des réunions en présentiel notamment.

6.1.2. Modalités de variation de prix

Le prix du marché est ferme et actualisable.

Le prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations.

L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations. Le prix ainsi actualisé reste ferme pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement.

Le coefficient d'actualisation C sera calculé de la façon suivante : $C = I_m / I_0$, où I_0 est l'indice Syntec publié ou à publier au mois M_0 (dernier jour du mois de remise de l'offre ou dernier jour du mois de remise de l'offre négociée) et I_m est l'indice Syntec publié ou à publier le mois correspondant à la date antérieure de 3 mois à la date de début d'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur retiendra le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ; c'est donc sur la base d'un résultat attendu, que le syndicat mixte du Parc s'engage. Aussi, le nombre de jours indiqués par le titulaire l'est, à titre indicatif et, en aucun cas, celui-ci pourra se prévaloir d'une quelconque réévaluation des temps alloués à tout ou partie des phases du marché en raison d'un sous-dimensionnement de son offre au regard des attentes du Parc.

6.2. Règlement des comptes du titulaire

6.2.1. Avance forfaitaire

Aucune avance forfaitaire n'est versée au titulaire.

6.2.2. Acompte

Le règlement des sommes dues au titulaire fait l'objet d'un acompte de 30% au début de la prestation (ordre de service).

Un deuxième acompte de 30% en cours d'exécution pourra être sollicité. Le soumissionnaire indiquera dans son offre quelle étape projet déclenche cette facturation intermédiaire. Le pouvoir adjudicateur se réserve en effet le droit de refuser cette demande en cas de mauvais avancement du projet.

6.2.3. Solde

Après constatation de l'achèvement de la prestation par le maître d'ouvrage, le titulaire lui adresse une demande de paiement du solde sous forme d'un projet de décompte final.

6.3. Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 20.1 du CCAG, le montant des pénalités journalières est fixé par jour calendaire à 50 € HT. Ces pénalités seront notifiées par courrier recommandé avec accusé de réception dès le lendemain du premier jour de retard.

Les pénalités ne sont pas plafonnées.

Par dérogation à l'article 20.4 du CCAG, il ne sera pas fait application de l'exonération au dessous de 1 000 € (mille euros) de pénalités.

6.4. Dérogations au CCAG

Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après du CCP sont les suivantes :

- Dérogation à l'article 3.8 du CCAG – FCS. par l'article 7.3 relatif à la notification par acte d'engagement.
- Dérogation à l'article 14 du CCAG – FCS. par article 7.6 du CCP.

6.5. Conditions Générales d'exécution

6.5.1. Moyens humains et matériels

En cas d'empêchement des membres de l'équipe présentés dans la candidature du soumissionnaire pour effectuer la mission, ils pourront être remplacés avec l'aval du maître d'ouvrage, par une personne disposant de compétences identiques.

Le titulaire du marché s'engage à respecter les méthodes proposées dans la note méthodologique.

6.5.2. Dommages, assurances

Les dommages de toute nature causés aux tiers, au personnel ou aux biens du pouvoir adjudicateur par le titulaire, du fait de l'exécution du marché, sont à la charge du titulaire.

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations conformément à l'article 8 du CCAG-TIC.

7. Livrables à remettre par les soumissionnaires dans leurs offres

- le détail du prix global et forfaitaire complété et signé
- l'acte d'engagement signé (ci-après le modèle fourni par le Ministère chargé de l'économie
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17445>)
- la présentation de la méthodologie de travail
- le wireframe de la page d'accueil (desktop et mobile)
- le webdesign de la page d'accueil (desktop)
- l'argumentation de la conception des wireframes et webdesign
- une présentation des gabarits et des fonctionnalités proposées :

- Liste et description des gabarits de page prévus
- Liste et description des fonctionnalités
- le planning prévisionnel
- une démonstration d'un back office semblable à celui auquel pourrait ressembler le futur site Internet
- l'offre budgétaire complète avec les différents postes et options clairement identifiés
- l'offre d'hébergement et de maintenance pour 1 an
- des références
- une présentation de l'équipe projet pressenti avec ses compétences

Le titulaire ne peut se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus, des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes, de tous textes administratifs communautaires, nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

CADRE DE RÉPONSE

Les soumissionnaires devront respecter le cadre suivant pour apporter leur réponse :

- 1- Conception : Fonctionnalités attendues, fonctionnalités complémentaires (optionnelles), liste des gabarits de page, wireframe de la page d'accueil (desktop et mobile), webdesign de la page d'accueil (desktop).
- 2- Projet : Méthodologie de travail, planning
- 3- Socle technique : choix du CMS, démonstration du back office, autres informations complémentaires (SEO).
- 4- Hébergement et maintenance
- 5- Devis
 - Un devis répondant au périmètre, les fonctionnalités complémentaires doivent être indiquées en option
 - Un devis pour l'hébergement et la maintenance
- 6- Annexes : des références, équipe projet pressentie.

8. Annexes

- arborescence (réalisé en phase d'AMO)
- charte éditoriale (réalisé en phase d'AMO)
- règlement de consultation
- détail du prix global et forfaitaire